

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2022- 076213- 008- 03- 01- -2021/12/23-12:26:46
CU LE HAVRE SEINE METROPOLE- EAU ZONE INDUSTRIELLE- 2022- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008495200049	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI CU LE HAVRE SEINE METROPOLE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DU HAVRE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU ZONE INDUSTRIELLE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 29

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 30

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 31

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) 1.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	6 266 606,00	6 266 606,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 266 606,00	6 266 606,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 714 848,00	2 714 848,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 714 848,00	2 714 848,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 981 454,00	8 981 454,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 922 604,00	0,00	3 874 153,00	3 874 153,00	3 874 153,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	387 910,00	0,00	401 388,00	401 388,00	401 388,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 123,00	0,00	2 961,00	2 961,00	2 961,00
Total des dépenses de gestion des services		4 392 637,00	0,00	4 348 502,00	4 348 502,00	4 348 502,00
66	Charges financières	45 185,00	0,00	41 990,00	41 990,00	41 990,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	118 766,00	118 766,00	118 766,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 449 322,00	0,00	4 511 758,00	4 511 758,00	4 511 758,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	749 997,00	0,00	933 254,00	933 254,00	933 254,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	779 107,00	0,00	821 594,00	821 594,00	821 594,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 529 104,00	0,00	1 754 848,00	1 754 848,00	1 754 848,00
TOTAL		5 978 426,00	0,00	6 266 606,00	6 266 606,00	6 266 606,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 266 606,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 882 000,00	0,00	6 226 720,00	6 226 720,00	6 226 720,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		5 940 005,00	0,00	6 226 725,00	6 226 725,00	6 226 725,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 940 005,00	0,00	6 226 725,00	6 226 725,00	6 226 725,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	38 421,00	0,00	39 881,00	39 881,00	39 881,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		38 421,00	0,00	39 881,00	39 881,00	39 881,00
TOTAL		5 978 426,00	0,00	6 266 606,00	6 266 606,00	6 266 606,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 266 606,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 714 967,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	18 980,00	0,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00
21	Immobilisations corporelles	170 784,00	0,00	123 700,00	123 700,00	123 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	985 500,00	0,00	2 101 667,00	2 101 667,00	2 101 667,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 175 264,00	0,00	2 244 967,00	2 244 967,00	2 244 967,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 419,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	388 419,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 563 683,00	0,00	2 674 967,00	2 674 967,00	2 674 967,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 421,00	0,00	39 881,00	39 881,00	39 881,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	38 421,00	0,00	39 881,00	39 881,00	39 881,00
	TOTAL	1 602 104,00	0,00	2 714 848,00	2 714 848,00	2 714 848,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	73 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	73 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	749 997,00	0,00	933 254,00	933 254,00	933 254,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	779 107,00	0,00	821 594,00	821 594,00	821 594,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 529 104,00	0,00	1 754 848,00	1 754 848,00	1 754 848,00
	TOTAL	1 602 104,00	0,00	2 714 848,00	2 714 848,00	2 714 848,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 714 967,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 874 153,00		3 874 153,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	401 388,00		401 388,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 961,00		2 961,00
66	Charges financières	41 990,00	0,00	41 990,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	821 594,00	821 594,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	118 766,00		118 766,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		933 254,00	933 254,00
	Dépenses d'exploitation – Total	4 511 758,00	1 754 848,00	6 266 606,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 266 606,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 881,00	39 881,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380 000,00	0,00	380 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	19 600,00	0,00	19 600,00
21	Immobilisations corporelles (6)	123 700,00	0,00	123 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 101 667,00	0,00	2 101 667,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 674 967,00	39 881,00	2 714 848,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 226 720,00		6 226 720,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00		5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	39 881,00	39 881,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 226 725,00	39 881,00	6 266 606,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 266 606,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	960 000,00	0,00	960 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		821 594,00	821 594,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		933 254,00	933 254,00
Recettes d'investissement – Total		960 000,00	1 754 848,00	2 714 848,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 922 604,00	3 874 153,00	3 874 153,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 224 285,00	3 235 205,00	3 235 205,00
6062	Produits de traitement	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	13 000,00	9 050,00	9 050,00
6064	Fournitures administratives	575,00	575,00	575,00
6066	Carburants	24 487,00	16 540,00	16 540,00
6068	Autres matières et fournitures	3 130,00	3 770,00	3 770,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	35 000,00	30 300,00	30 300,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	18 404,00	4 123,00	4 123,00
61523	Entretien, réparations réseaux	135 000,00	136 558,00	136 558,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	7 000,00	6 500,00	6 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 800,00	1 800,00	1 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 220,00	19 500,00	19 500,00
6156	Maintenance	3 900,00	3 250,00	3 250,00
6161	Multirisques	853,00	278,00	278,00
6168	Autres	19 761,00	11 691,00	11 691,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	10 380,00	3 900,00	3 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6228	Divers	300,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10,00	10,00	10,00
6238	Divers	50,00	50,00	50,00
6251	Voyages et déplacements	255,00	255,00	255,00
6256	Missions	1 960,00	1 960,00	1 960,00
6262	Frais de télécommunications	6 600,00	5 500,00	5 500,00
6282	Frais de gardiennage	2 750,00	2 700,00	2 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 500,00	8 000,00	8 000,00
6287	Remboursements de frais	155 913,00	152 238,00	152 238,00
6288	Autres	70 400,00	65 500,00	65 500,00
63512	Taxes foncières	50 500,00	51 000,00	51 000,00
63513	Autres impôts locaux	120,00	120,00	120,00
6358	Autres droits	1 100,00	600,00	600,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	77 000,00	77 000,00	77 000,00
6378	Autres taxes et redevances	351,00	380,00	380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	387 910,00	401 388,00	401 388,00
6331	Versement de mobilité	4 240,00	4 248,00	4 248,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 040,00	1 106,00	1 106,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 910,00	1 983,00	1 983,00
6411	Salaires, appointements, commissions	272 300,00	281 827,00	281 827,00
6413	Primes et gratifications	9 590,00	8 496,00	8 496,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 680,00	38 250,00	38 250,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	63 252,00	63 252,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 150,00	1 155,00	1 155,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	71,00	71,00
014	Atténuations de produits (7)	80 000,00	70 000,00	70 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	80 000,00	70 000,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 123,00	2 961,00	2 961,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	800,00	800,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 123,00	2 161,00	2 161,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 392 637,00	4 348 502,00	4 348 502,00
66	Charges financières (b) (8)	45 185,00	41 990,00	41 990,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 329,00	41 990,00	41 990,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 856,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	10 000,00	118 766,00	118 766,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 449 322,00	4 511 758,00	4 511 758,00
023	Virement à la section d'investissement	749 997,00	933 254,00	933 254,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	779 107,00	821 594,00	821 594,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	779 107,00	821 594,00	821 594,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 529 104,00	1 754 848,00	1 754 848,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 529 104,00	1 754 848,00	1 754 848,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 978 426,00	6 266 606,00	6 266 606,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 266 606,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	58 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	58 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 882 000,00	6 226 720,00	6 226 720,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	5 700 000,00	6 029 720,00	6 029 720,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	80 000,00	70 000,00	70 000,00
70128	Autres taxes et redevances	77 000,00	77 000,00	77 000,00
7068	Autres prestations de services	25 000,00	50 000,00	50 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00	5,00
7588	Autres	5,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 940 005,00	6 226 725,00	6 226 725,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 940 005,00	6 226 725,00	6 226 725,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	38 421,00	39 881,00	39 881,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	38 421,00	39 881,00	39 881,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		38 421,00	39 881,00	39 881,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 978 426,00	6 266 606,00	6 266 606,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 266 606,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	18 980,00	19 600,00	19 600,00
2031	Frais d'études	7 500,00	7 500,00	7 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	11 480,00	12 100,00	12 100,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	170 784,00	123 700,00	123 700,00
2154	Matériel industriel	70 000,00	48 000,00	48 000,00
2182	Matériel de transport	91 634,00	22 000,00	22 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 150,00	43 700,00	43 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	985 500,00	2 101 667,00	2 101 667,00
2313	Constructions	215 500,00	106 667,00	106 667,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	770 000,00	1 995 000,00	1 995 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 175 264,00	2 244 967,00	2 244 967,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00	380 000,00	380 000,00
1641	Emprunts en euros	380 000,00	380 000,00	380 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	8 419,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		388 419,00	430 000,00	430 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 563 683,00	2 674 967,00	2 674 967,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	38 421,00	39 881,00	39 881,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>38 421,00</i>	<i>39 881,00</i>	<i>39 881,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>0,00</i>	<i>1 460,00</i>	<i>1 460,00</i>
13916	<i>Sub. équipt cpte résult. Autres EPL</i>	<i>111,00</i>	<i>111,00</i>	<i>111,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>38 310,00</i>	<i>38 310,00</i>	<i>38 310,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		38 421,00	39 881,00	39 881,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 602 104,00	2 714 848,00	2 714 848,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	960 000,00	960 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	960 000,00	960 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	73 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	73 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		73 000,00	960 000,00	960 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		73 000,00	960 000,00	960 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	749 997,00	933 254,00	933 254,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	779 107,00	821 594,00	821 594,00
28031	Frais d'études	3 020,00	1 521,00	1 521,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 127,00	4 813,00	4 813,00
281311	Bâtiments d'exploitation	294 909,00	337 526,00	337 526,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 414,00	12 365,00	12 365,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	164 979,00	184 123,00	184 123,00
28154	Matériel industriel	59 934,00	47 701,00	47 701,00
28155	Outillage industriel	136,00	136,00	136,00
281561	Service de distribution d'eau	2 674,00	1 979,00	1 979,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	138,00	137,00	137,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	14 127,00	14 126,00	14 126,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	127,00	127,00	127,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	532,00	24,00	24,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	188 403,00	188 402,00	188 402,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	76,00	75,00	75,00
281754	Matériel industriel (mise à disposition)	286,00	285,00	285,00
28182	Matériel de transport	18 598,00	23 844,00	23 844,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 475,00	3 674,00	3 674,00
28188	Autres	1 152,00	736,00	736,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 529 104,00	1 754 848,00	1 754 848,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 529 104,00	1 754 848,00	1 754 848,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 602 104,00	2 714 848,00	2 714 848,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 714 848,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 700 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 700 000,00									
CODAH-000096	SFIL CAFFIL	10/08/2018	01/10/2018	01/02/2019	2 850 000,00	V	(Euribor 3M + 0.41)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,410	0,417	EUR	T	C	O	A-1
CODAH-00095	SFIL CAFFIL	10/08/2018	01/10/2018	01/02/2019	2 850 000,00	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	1,223	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

CU LE HAVRE SEINE METROPOLE - EAU ZONE INDUSTRIELLE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					5 700 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 560 000,00					380 000,00	36 051,58	0,00	5 608,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 560 000,00					380 000,00	36 051,58	0,00	5 608,17
CODAH-000096	N	0,00	A-1	2 280 000,00	11,83	V	(Euribor 3M + 0.41)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,417	190 000,00	9 180,83	0,00	1 428,17
CODAH-00095	N	0,00	A-1	2 280 000,00	11,83	F	Taux fixe à 1.2 %	1,223	190 000,00	26 870,75	0,00	4 180,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 560 000,00					380 000,00	36 051,58	0,00	5 608,17

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR 1000€	1	21/11/2019
L	FRAIS ETABLISSEMENT	5	21/11/2019
L	FRAIS D'INSERTION ETUDES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	5	21/11/2019
L	LOGICIELS CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	4	21/11/2019
L	BATIMENT DE BONNE QUALITE	100	21/11/2019
L	BATIMENTS LEGERS	15	21/11/2019
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	20	21/11/2019
L	INSTALLATION DE LEVAGE	30	21/11/2019
L	INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE FROID	15	21/11/2019
L	MATERIEL ELECTRIQUE	8	21/11/2019
L	MATERIEL TELEPHONIQUE	5	21/11/2019
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	21/11/2019
L	APPAREIL DE LABORATOIRE	10	21/11/2019
L	MOBILIER DE BUREAU	10	21/11/2019
L	MATERIEL DE BUREAU ET DIVERS	5	21/11/2019
L	MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS	10	21/11/2019
L	MATERIEL DE TRANSPORT (Hors véhicule de tourisme)	8	21/11/2019
L	VEHICULE DE TOURISME	5	21/11/2019
L	MATERIEL DE MECANIQUE ET OUTIL	10	21/11/2019
L	CANALISATION D'EAU	40	21/11/2019
L	COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT	60	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT SIPHON GENIE CIVIL	60	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT SIPHON APPAREILLAGES	20	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT CANALISATIONS EN GRES	60	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT CANALISATIONS EN BETON	60	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT BOUCHES D'EGOUT	60	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT RESERVOIRS DE CHASSE	30	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT STATIONS D'ÉPURATION GENIE CIVIL	50	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT STATIONS D'ÉPURATION EQUIPEMENT	25	21/11/2019
L	ASSAINISSEMENT STATIONS D'ÉPURATION 1969 MAINTIEN EN ETAT	3	21/11/2019
L	STATION D'ÉPURATION EDELWEISS EQUIPEMENTS	10	21/11/2019
L	STATION D'ÉPURATION EDELWEISS GENIE CIVIL	60	21/11/2019
L	GENIE CIVIL DEVERSOIR D'ORAGE	60	21/11/2019
L	APPAREILLAGE POUR DEVERSOIRE	20	21/11/2019
L	CHAMBRES DE DESSABLEMENT	60	21/11/2019
L	EAU STATION FILTRATION EAU	20	21/11/2019
L	GENIE CIVIL CAPTAGE ET TRAITEMENT	40	21/11/2019
L	POMPES APP ELECTROMECHANIQUES	15	21/11/2019
L	ORGANES DE REGULATION	8	21/11/2019
L	AIR LIQUIDE	9	21/11/2019
L	LAGUNES - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	POSTES DE RELÈVEMENTS - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	STATION ÉPURATION - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION - ACQUIS AVANT 2019 SUR L'EX CAUX ESTUAIRE	30	21/11/2019
L	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	BASSIN DE RETENTION - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	CANALISATIONS - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	FORAGES - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	INTERCONNEXION - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	RESERVOIRS - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019
L	USINE MICROFILTRATION - ACQUIS AVANT 2019 SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CAUX ESTUAIRE	60	21/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		469 881,00	I 469 881,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		380 000,00	380 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	380 000,00	380 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		89 881,00	89 881,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	39 881,00	39 881,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	469 881,00	0,00	0,00	469 881,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 754 848,00	III 1 754 848,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 754 848,00	1 754 848,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 521,00	1 521,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 813,00	4 813,00
281311	Bâtiments d'exploitation	337 526,00	337 526,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 365,00	12 365,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	184 123,00	184 123,00
28154	Matériel industriel	47 701,00	47 701,00
28155	Outils industriel	136,00	136,00
281561	Service de distribution d'eau	1 979,00	1 979,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	137,00	137,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	14 126,00	14 126,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	127,00	127,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	24,00	24,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	188 402,00	188 402,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	75,00	75,00
281754	Matériel industriel (mise à disposition)	285,00	285,00
28182	Matériel de transport	23 844,00	23 844,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 674,00	3 674,00
28188	Autres	736,00	736,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	933 254,00	933 254,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 754 848,00	0,00	0,00	0,00	1 754 848,00

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 469 881,00
Ressources propres disponibles	IV 1 754 848,00
Solde	V = IV – II (6) 1 284 967,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
658.3	Subvention de fonctionnement	Fonctionnement annuel	COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET DE LOISIRS	Association	2 156,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
EZIN02 EZI: Exploitation usines	2 852 171,00	0,00	2 852 171,00	903 751,00	735 800,00	0,00
EZIN03 EZI: Télérelève et compteurs	138 000,00	0,00	138 000,00	40 000,00	18 000,00	0,00
216ZIB05 Gros entretien réseaux et bâtiments	525 000,00	0,00	525 000,00	314 292,00	0,00	0,00
216ZIB04 Matériel et autres travaux	562 000,00	0,00	562 000,00	340 155,00	0,00	0,00
216ZIM12 Matériel informatique et téléphonie	16 275,00	0,00	16 275,00	2 699,00	0,00	0,00
216ZIC21 Matériel systèmes d'information	265 000,00	0,00	265 000,00	35 862,00	0,00	0,00
216ZIM13 Programme de renouvellement de véhicules	97 000,00	0,00	97 000,00	83 977,00	0,00	0,00
EZIN04 Renouvellement de véhicules	111 000,00	0,00	111 000,00	0,00	22 000,00	0,00
216ZIB03 Travaux sur les réseaux	4 330 000,00	0,00	4 330 000,00	1 117 655,00	0,00	0,00
EZIN01 Travaux sur les réseaux de l'eau zone industrielle	4 932 500,00	0,00	4 932 500,00	75 000,00	1 452 500,00	0,00
216ZIB01 Télérelève et compteurs	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
ADJOINT ADMINISTR.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,45	0,45	4,90
AGT MAITRISE PPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR PPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNI. PPAL 1CL	B	1,00	0,00	1,00	0,45	0,00	0,45
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,45	0,45
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	6,25	0,45	6,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
TECHNICIEN	B	TECH	0379	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 130

Nombre de membres présents : 98

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 102

Contre : 12

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/12/2021

Présenté par (1) Jean Louis Rousselin,

A Carré des Docks le 16/12/2021

(1) Jean Louis Rousselin,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Carré des Docks, le 16/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame Agnès CANAYER	
Madame Agnès LENORMAND	
Madame Anne-Marie VIGNAL	
Madame Anne-Virginie LE COURTOIS	
Madame Annie CHICOT	
Madame Bineta NIANG	
Madame Christelle MSICA GUEROUT	
Madame Christine CORMERAIS	
Madame Christine DOMAIN	
Madame Christine MOREL	
Madame Clotilde EUDIER	
Madame Corinne CHATEL	
Madame Fabienne DELAFOSSE	
Madame Fabienne MALANDAIN	
Madame Fanny BOQUET	
Madame Fanny HEUZE	
Madame Florence THIBAUDEAU-RAINOT	
Madame Françoise DEGENETAIS	
Madame Gaele CAETANO	
Madame Hady DIENG	
Madame Isabelle CREVEL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Madame Jocelyne GUYOMAR	
Madame Laetitia DE SAINT NICOLAS	
Madame Marie-Laure DRONE	
Madame Monique BERTRAND	
Madame Nacera VIEUBLE	
Madame Nadège COURCHE	
Madame Nathalie NAIL	
Madame Solange GAMBART	
Madame Stéphanie DE BAZELAIRE	
Madame Valérie PETIT	
Madame Virginie VANDAELE	
Madame Véronique DUBOIS	
Monsieur Alain FLEURET	
Monsieur Alain RENAUT	
Monsieur Alban BRUNEAU	
Monsieur André BAILLARD	
Monsieur André CORNOU	
Monsieur Anthony GUEROUT	
Monsieur Antonin GIMARD	
Monsieur Augustin BŒUF	
Monsieur Aurélien LECACHEUR	
Monsieur Bruno BOUTEILLER	
Monsieur Carol GONDOUIN	
Monsieur Christian GRANCHER	
Monsieur Cyriaque LETHUILLIER	
Monsieur Daniel LEMESLE	
Monsieur David LAURENT	
Monsieur Denis GREVERIE	
Monsieur Didier SANSON	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Monsieur Dominique BELLENGER	
Monsieur Edouard PHILIPPE	
Monsieur Emmanuel DIARD	
Monsieur Etienne PLANCHON	
Monsieur Florent SAINT-MARTIN	
Monsieur François AUBER	
Monsieur Frédéric BASILLE	
Monsieur Gilles BELLIERE	
Monsieur Gérald MANIABLE	
Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE	
Monsieur Jacques DELLERIE	
Monsieur Jacques MARTIN	
Monsieur Jean- Luc HEBERT	
Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE	
Monsieur Jean-Louis MAURICE	
Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN	
Monsieur Jean-Luc FORT	
Monsieur Jean-Luc HODIERNE	
Monsieur Jean-Michel AREGENTIN	
Monsieur Jean-Paul LECOQ	
Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE	
Monsieur Jean-Pierre LEBOURG	
Monsieur Jean-Pierre LEDUC	
Monsieur Jérôme DUBOST	
Monsieur Laurent GILLE	
Monsieur Laurent LANGELIER	
Monsieur Ludovic CARPENTIER	
Monsieur Marc GUERIN	
Monsieur Marc-Antoine TETREL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Monsieur Nicolas SIMON	
Monsieur Olivier LEMAITRE	
Monsieur Pascal CORNU	
Monsieur Pascal LACHÈVRE	
Monsieur Pascal LEPRETTRE	
Monsieur Patrick BUCOURT	
Monsieur Patrick BUSSON	
Monsieur Patrick FONTAINE	
Monsieur Patrick LEFEBVRE	
Monsieur Philippe DURECU	
Monsieur Philippe TOUILIN	
Monsieur Pierre MICHEL	
Monsieur Raphael LESUEUR	
Monsieur Régis DEBONS	
Monsieur Seydou TRAORE	
Monsieur Sylvain VASSE	
Monsieur Thibaut CHAIX	
Monsieur Yann ADREIT	
Monsieur Yves HUCHET	

Certifié exécutoire par (1) Jean Louis Rousselin, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2021, et de la publication le 22/12/2021

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.